

Secrétariat général

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 18 avril 2019

OBJET : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.

Mesdames, messieurs,

Fondé en 1967, l'atelier parisien d'urbanisme est une association dont les statuts actualisés au 1^{er} janvier 2019 précisent à l'article 2 qu'elle a pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des orientations de la politique urbaine et des documents d'urbanisme, ainsi qu'à la préparation des projets à l'échelle de Paris, de son aire urbaine ou de tout ou partie de la région d'Île-de-France.

Depuis 2010, le Département s'appuie sur les expertises et les travaux de l'APUR pour l'accompagner dans sa réflexion sur les évolutions de son territoire sur les plans urbain, paysager et des mobilités. Le développement du transport de marchandises, la logistique urbaine le long du canal de l'Ourcq, le secteur du pont de Bondy, les migrations résidentielles au cœur de l'agglomération parisienne sont autant de thèmes d'études partagées. Depuis 2018, notre coopération avec l'APUR porte sur l'accompagnement du projet olympique et paralympique Paris 2024 avec notamment les projets de baignade en milieu naturel, la gestion des eaux pluviales.

Cette coopération se traduisait jusqu'alors par la signature de conventions et d'avenants et n'avait pas encore donné lieu à l'adhésion du Département à l'APUR. Depuis le 21 février dernier, notre collectivité est devenue membre adhérent de l'association et siège à son assemblée générale au collège 1 dit « Collectivités locales, territoires de la métropole du Grand Paris et Intercommunalités ».



Conformément aux dispositions statutaires prévoyant à l'article 12 que « *les membres adhérents disposent chacun d'un représentant à l'assemblée générale...* », je vous propose de choisir notre représentant.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 18 avril 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de sa commission permanente n°6-06 du 21 février 2019 donnant l'adhésion du Département à l'Atelier parisien d'urbanisme,

Vu les statuts de l'Atelier parisien d'urbanisme,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE M pour représenter le Département à l'assemblée générale de l'Atelier Parisien d'URbanisme (APUR).

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

